

## 2023 volera !



*Trois mandataires de l'EPR Hainaut-Brabant wallon ont rencontré, ce lundi 30 janvier à Thumaide, les responsables d'ententes hennuyères impactées par la problématique du convoyage en 2023. « Coulon Futé » était de la partie...*

**Feedback.** L'assemblée générale (AG) de l'EPR Hainaut-Brabant wallon du 3 décembre dernier restera sans nul doute gravée dans les mémoires. Pour rappel, l'organisation du demi-



fond 2023 en Hainaut a débouché à Estinnes-au-Val sur un clash, un désaccord entre des présidents de sociétés hennuyères, les mandataires de l'EPR et le convoyeur qui recensa, en 2022, la quasi-totalité du Hainaut dans sa clientèle.

Le motif du différend se résumait, d'une part, en l'obligation de disputer le petit demi-fond à deux jours

de panier, une décision décrétée en premier lieu par le Comité Sportif National le 29 septembre 2022, décision entérinée par la suite par l'AG nationale du 28 octobre 2022. Et, d'autre part, par l'imposition, exercée par les autorités de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, d'un programme de petit demi-fond ne reprenant que des Orléans justifiés par l'arrivée d'EP flamandes à Toury, l'étape fréquentée ces dernières saisons par le Hainaut. Cette arrivée massive du Nord du pays allongerait, selon les argumentations développées par les mandataires, les temps de lâcher, mais se solderait par contre, selon le convoyeur, par un manque de rentabilité commerciale à répercuter sur le coût du panier. La diatribe mémorable du 3 décembre dernier entre le président de l'EPR et le convoyeur présent s'est soldée par l'annonce, faite par ce dernier, semant le doute quant à la poursuite de ses activités colombophiles en Hainaut (C.F. : et non en Flandre orientale privilégiant encore en 2023 Toury, l'étape à laquelle les Hennuyers sont « sentimentalement » abonnés).

**Argumentation revue.** C'est désormais un fait indéniable, l'argument développé à maintes reprises par le passé, lors de préparations des saisons, de minimiser la durée du séjour au panier de crainte d'éventuelles contaminations est bel et bien éculé. Ce qui peut



s'interpréter par le fait que les effets entre autres causés par la grippe aviaire, le virus H1N1... semblent flirter avec l'oubli. Par contre garantir du temps au pigeon pour lutter contre son stress au panier avant le lâcher relève de l'actualité, une enquête universitaire réalisée a abordé indirectement cette thématique.

**Diplomatie en coulisses.** La césure sportive prononcée, actée dans les esprits, nécessitait avant tout de faire retomber la pression quatre mois avant l'entame de la campagne. Et ce, pour donner par la suite une chance aux tractations menées. Ainsi, retenons dans le chef du convoyeur, un maintien dans un premier temps de sa position initiale, une entrevue avec le CAGN pour plaider sa cause, une proposition de compromis de sa part sans suite donnée, un courrier répondant à un recommandé postal fédéral. Retenons par contre dans le chef des autorités nationales et provinciales la programmation d'une réunion de convoyeurs susceptibles de reprendre la « clientèle » et la fixation d'une deadline officielle pour la décision finale, une décision à vrai dire qui semblerait, selon l'interprétation faite de propos officiels entendus lors d'une remise de prix, avoir été prise avant l'heure.

**Thumaide.** Ce contexte de crise nécessita, ce 30 janvier, la tenue d'une réunion à Thumaide



pour informer les ententes concernées des tractations menées tout en leur demandant l'aval des propositions (C.F. : des décisions prises en réalité) qui en découlèrent. Toutes les ententes étaient représentées et furent accueillies par le président de l'EPR **Francis Petit** entouré des mandataires **Dany Leturcq** et **Jacques Mayeur** et... du responsable national de presse francophone.

**Plaidoiries.** Dans son intervention d'accueil, **Francis Petit** rappela que les programmes 2023 sont rentrés, doivent être respectés au même titre que les décisions prises relatives au Hainaut. Il admit que certaines de ces dernières n'agrément pas tout le monde mais nécessitent parfois d'être prises, le convoyage en étant un exemple suite au tracassé posé par les refus du convoyeur habituel. Il formula le vœu que tout se passe bien en 2023, que le respect sera de mise de semaine en semaine.

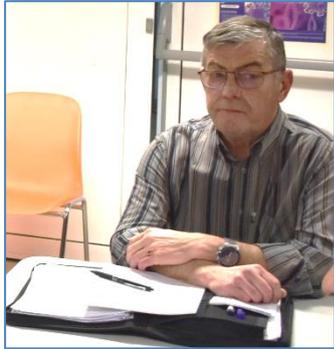
Sans fil conducteur apparent, il poursuivit en affirmant :

- ✓ qu'il ne faisait pas son mea-culpa, mais ce n'était pas évident car il fallait trouver un transporteur, le précédent « nous » menant en bateau en ne donnant pas de nouvelles positives,
- ✓ qu'il était important d'avoir des programmes respectant où on souhaite aller,
- ✓ qu'il fut impossible de défendre la poursuite du petit demi-fond à une nuit de panier,
- ✓ que des amateurs régionaux, disputant les championnats nationaux, auraient vu d'un mauvais œil d'en être exclus en cas de petit demi-fond à un jour de panier,
- ✓ que des contacts ont été pris le 23 janvier avec l'association Bauwens (Stekene, Flandre orientale) – Martens (Lievegem, Flandre orientale) - Lathouwers (Wolvertem, Brabant flamand),



- ✓ qu'il fut nécessaire de peser le pour et le contre avec l'espoir de ne plus le faire dans les années ultérieures,
- ✓ qu'un mandataire doit aider dans la mesure du possible, mais qu'à l'impossible nul n'est tenu.

Il conclut son intervention en espérant de nouveau que les ententes travaillent en 2023 en collégialité. **Dany Leturcq** prit le relais, confirma dans



l'ensemble les propos présidentiels, répéta le refus du programme proposé par son « ami » (C.F. : terme prononcé avec insistance) le convoyeur, affirma *in fine* que les propos rapportant que la Région wallonne imposerait le petit demi-fond à une nuit de panier se sont avérés non vérifiés. Il annonça, au terme des discussions menées, que le nouveau convoyeur (C.F. : une décision avait donc été prise au préalable) souhaite un contrat de trois ans pour d'éventuels investissements.

**Michaël Canard** réagissait en premier en stigmatisant l'importance d'un contrat fixe ne tolérant que les augmentations d'index. De leur côté, d'autres présidents mirent en exergue, d'une part, le danger couru si l'itinéraire devient le monopole du convoyeur et, d'autre part, la nécessité de respecter les lignes de vol et par injonction les étapes en relevant. **Dany Leturcq** lança la thématique « *quid des signataires du contrat ?* », ce qui fit dire au responsable de presse francophone que tout contrat doit veiller aux intérêts des deux partis signataires.



**Décorum prescrit.** A ce stade de la réunion, le convoyeur **Johan Bauwens** fit son entrée. Il orienta d'abord la discussion en français dans des domaines technique et commercial. Il



détailla entre autres sa façon de procéder non expérimentée à ce jour par « *ses nouveaux clients* ». Ainsi, à ses yeux, « *il ne sert à rien de rouler avec 50 paniers, ce qui implique de la réflexion lors de la programmation de l'itinéraire en reprenant petite et grande vitesse simultanément. Certaines régions n'ont pas assez de pigeons pour deux vols. Je vais analyser, dit-il, les données numériques de la saison écoulée pour pouvoir appliquer ma « politique » suivie des paniers vides. Je dépose, dans tout bureau, un nombre de paniers*

*correspondant aux données maximales de la saison précédente. Ces paniers porteront le nom de la société et seront uniquement utilisés par cette dernière pendant toute la saison.* ».

**Dany Leturcq** montra la nécessité de faire une « radiographie » de la saison. Ainsi ont été successivement passés en revue les bureaux d'enlogement (nationaux ou non), la décision prise par l'EPR de rentrer les pigeons dans les locaux en cas de retour par route, la nécessité



d'un contrat pour toutes les sociétés (contrat discuté par l'EPR), le problème de la langue utilisée par le personnel de convoyage, la nourriture distribuée pendant le convoyage... Il fut confirmé que les pigeons engagés le jeudi (en petit et grand demi-fond) seront « ramassés » simultanément (la tournée de ramassage sera revue) et prendront ensuite la route d'Olen (commune néerlandophone de la province d'Anvers) où une centralisation est prévue. Quant aux pigeons de petite et grande vitesse (ramassés en même temps également), ils prendront directement la direction du lieu de lâcher après avoir transité, comme par le passé, par la centralisation d'Hautrage. *In fine*, il fut confirmé à **André Steenhaut** que tous les pigeons d'une même entente seront rassemblés dans un même camion.

L'ultime fait saillant de la réunion consista en le répertoire des lâchers :

- en *petit demi-fond*, trois lâchers (Tournaisis-Ouest athois ; Est athois-L'Avenir ; Centre-Charleroi) ;
- en *grande vitesse*, quatre (Tournaisis ; Ouest et Est athois ; Le Renouveau ; Centre-Charleroi) ;
- en *petit vitesse*, six (Néchin ; Etoile des Six-Tournai ; Ouest athois ; Est athois ; Le Renouveau ; Centre-Charleroi-Petit-Enghien (trois lâchers au maximum)).

2023 sera-t-elle une saison de rodage ? La prudence semble devoir être de mise. Des éléments extérieurs peuvent toujours interférer et remettre en question l'apparente sérénité retrouvée...

